



COMMUNE DE BOUIN (85230)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 BUDGETS PRIMITIFS 2023

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et réalisées en 2022.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les comptes administratifs et les budgets primitifs 2023 sont votés **le 4 avril** par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture.

Les budgets primitifs sont établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, sans augmenter les taux d'imposition ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et Départemental et des différents partenaires extérieurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville, les fournitures et prestations de services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir à travers la construction ou la réhabilitation

de bâtiments, et l'acquisition ou le remplacement de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services.

II. Budget principal : la section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, location de salles, droits de place, location de terrains ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, et éventuellement au résultat reporté. Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2023 représentent 2 205 101.55 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 1 863 031.91 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux
- les dotations versées par l'Etat
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Cpte	CHAPITRES	BP 2022 Crédits (BP+DM)	CA PROVISOIRE 2022	BP 2023 Proposition Crédits
011	Charges à caractère général	796 600,00 €	642 994,37 €	806 100,00 €
012	Charges de personnel & Frais assimilés	793 269,54 €	629 932,08 €	804 800,00 €
014	Atténuation de produits	2 500,00 €	1 585,00 €	2 500,00 €
65	Charges de gestion courante	245 506,65 €	199 642,32 €	228 631,91 €
66	Charges financières	18 269,54 €	18 269,54 €	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 100,00 €	41,75 €	1 000,00 €
022	Dépenses Imprévues	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €

042	Opérations d'ordre entre section	135 549,78 €	145 425,30 €	114 902,92 €
	Sous-total AVANT virement / invest.	2 037 795,51 €	1 637 890,36 €	1 977 934,83 €
023	Virement à la section d'investissement	1 343 481,47 €		627 166,72 €
	TOTAL GENERAL	3 381 276,98 €		2 605 101,55 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Cpte	CHAPITRES	BP 2022 Crédits (BP+DM)	CA PROVISOIRE 2022	BP 2023 Proposition Crédits
013	Atténuation de charges	22 100,00 €	8 814,59 €	16 000,00 €
70	Produits des Services	29 200,00 €	41 384,01 €	39 700,00 €
73	Impôts & Taxes	1 401 600,00 €	1 468 724,69 €	1 497 954,80 €
74	Dotations & participations	596 000,00 €	644 718,15 €	648 294,75 €
75	Autres produits de gestion courante	3 150,00 €	3 173,53 €	3 150,00 €
76	Produits financiers	2,00 €	2,13 €	2,00 €
077	Produits exceptionnels	- €	10 972,88 €	- €
042	Opération d'ordre entre section		2 391,33 €	- €
	Sous-total	2 052 052,00 €	2 180 181,31 €	2 205 101,55 €
002	Résultat d'investissement reporté	1 329 224,98 €	1 329 224,98 €	400 000,00 €
	TOTAL GENERAL	3 381 276,98 €		2 605 101,55 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour l'année 2023 sont maintenus :

- Taxe foncière sur le bâti 41.14 %
- Taxe foncière sur le non bâti 55.69 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 16.07 %

Le produit des ressources fiscales s'élève à 1 426 178 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat sont de 531 000 € au total.

III. Budget principal : la section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et/ou de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Cpte	CHAPITRES	BP 2022 Crédits (BP+DM)	CA PROVISOIRE 2022	BP 2023 Proposition Crédits
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté			- €
040	Opérations d'ordre entre section	- €	2 391,33 €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
16	Remboursements d'emprunt	93 740,15 €	93 740,15 €	98 325,10 €
	Dépenses d'équipement / Opérations	2 441 462,32 €	578 742,80 €	3 105 626,43 €
	Dont restes à réaliser	684 956,22 €		212 991,24 €
	Dont dépenses d'équipement	1 756 506,10 €		2 892 634,95 €
	TOTAL GENERAL	2 535 202,47 €	674 874,28 €	3 203 951,53 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Cpte	CHAPITRES	BP 2022 Crédits (BP+DM)	CA PROVISOIRE 2022	BP 2023 Proposition Crédits
001	Solde d'exécution d'in. Reporté	134 400,63 €	134 400,63 €	65 487,71 €
021	Virement de la section de fonction.	1 343 481,47 €	- €	627 166,72 €
040	Opérations d'ordre entre section	135 549,78 €	145 425,30 €	114 902,92 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
10	Dotations Fonds divers Réserves	616 885,87 €	9 235,37 €	1 793 501,89 €
10226	Dont taxe d'aménagement	10 000,00 €	9 235,37 €	10 000,00 €
10222	Dont FCTVA	219 000,00 €	- €	311 985,96 €
1068	Dont affectation du résultat	387 885,87 €	387 885,87 €	1 471 515,93 €
13	Subventions d'investissement	303 884,72 €	63 414,82 €	202 892,29 €
	Dont restes à réaliser			202 892,29 €

	Dont subventions nouvelles			- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	400 000,00 €
	Dont nouvel emprunt	- €	- €	400 000,00 €
23	Immobilisation en cours	1 000,00 €	- €	- €
	TOTAL GENERAL	2 535 202,47 €	740 361,99 €	3 203 951,53 €

c) *Détail de l'investissement par opération*

N°	OPÉRATIONS D'EQUIPEMENT	RAR	Crédits nouveaux	Crédits nouveaux + RAR
011	Cimetière	4 875,00 €	30 000,00 €	34 875,00 €
013	Matériels	3 211,00 €	120 000,00 €	123 211,00 €
015	Eglise	2 449,20 €	130 000,00 €	132 449,20 €
017	Mairie	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
018	Eclairage Public-Effacts Réseaux BT et FT	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
020	Salle de l'enclos	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
024	Pavillon	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
028	Mairie annexe	4 999,80 €	5 000,00 €	9 999,80 €
036	Services Techniques	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
061	Pôle Scolaire	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
065	Voirie	106 666,60 €	415 609,95 €	522 276,55 €
070	Réserve Foncière	0,00 €	202 025,00 €	202 025,00 €
071	Complexe sportif	8 053,20 €	650 000,00 €	658 053,20 €
077	Salle Multi activités	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
078	Le Bailly - Restructuration Bibliothèque et EC	5 816,69 €	5 000,00 €	10 816,69 €
080	Parc informatique	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
081	Bâtiment 3 rue du Guitteny - ancienne poste - réhabilitation en logements	11 551,14 €	300 000,00 €	311 551,14 €
082	Transition énergétique des bâtiments communaux	41 925,78 €	0,00 €	41 925,78 €
083	Aménagement de la pointe des Poloux	1 893,10 €	0,00 €	1 893,10 €
084	Pistes cyclables	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
085	Réfection des tableaux classés	7 821,47 €	15 000,00 €	22 821,47 €
086	Calvaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
087	Aménagement des abords de l'église	11 760,00 €	450 000,00 €	461 760,00 €
088	Chapelle - salle multi culturel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
089	10 place de l'église	0,00 €	440 000,00 €	440 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	211 022,98 €	2 892 634,95 €	3 103 657,93 €

d) Effectif de la collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel – prévisions : 804 800 €

Au 1^{er} Janvier 2023, la Commune de Bouin emploie 18 agents :

13 à temps complet

5 à temps non complet

IV. Budgets annexes :

Budget annexe assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	292 042,73 €	428 136,43 €
Recettes	292 042,73 €	428 136,43 €

Budget annexe commerce de proximité

BUDGET ANNEXE COMMERCE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	10 050,00 €	13 361,56 €
Recettes	10 050,00 €	13 361,56 €

Budget annexe polders

BUDGET ANNEXE POLDERS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	313 454,27 €	712 727,77 €
Recettes	313 454,27 €	712 727,77 €

Budget annexe « services de sante du grain d'or »

BUDGET ANNEXE SERVICES DE SANTÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	32 831,91 €	45 354,07 €
Recettes	32 831,91 €	45 354,07 €

V. Synthèse de l'exécution budgétaire 2022

SYNTHESE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022 - SANS RESTES A REALISER - Chiffres provisoires avant le vote du Compte Administratif et Compte de Gestion						
FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	MAISON DE SANTE	COMMERCE	POLDERS	ASSAINI. COLLECTIF	TOTAL
Dépenses	1 637 890,36 €	17 857,74 €	4 133,52 €	40 117,09 €	121 234,42 €	1 821 233,13 €
Recettes	2 180 181,31 €	52 939,61 €	10 051,91 €	61 813,10 €	145 246,69 €	2 450 232,62 €
RESULTAT / EXERCICE (sans antériorité)	542 290,95 €	35 081,87 €	5 918,39 €	21 696,01 €	24 012,27 €	628 999,49 €
Déficit fonctionnement / N - 1	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Excédent Fonctionnement / N - 1	1 329 224,98 €	- €	4 372,62 €	234 758,26 €	112 787,14 €	1 681 143,00 €
RESULTAT CUMULE / FONCTIONNEMENT	1 871 515,93 €	35 081,87 €	10 291,01 €	256 454,27 €	136 799,41 €	1 681 143,00 €
INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	MAISON DE SANTE	COMMERCE	POLDERS	ASSAINI. COLLECTIF	TOTAL
Dépenses	674 874,28 €	15 346,08 €	7 202,98 €	947,58 €	82 059,77 €	780 430,69 €
Recettes	605 961,36 €	664,36 €	6 952,45 €	35 513,49 €	323 861,88 €	972 953,54 €
RESULTAT / EXERCICE (sans antériorité)	- 68 912,92 €	- 14 681,72 €	- 250,53 €	34 565,91 €	241 802,11 €	192 522,85 €
Déficit investissement / N - 1	- €	15 029,50 €	2 167,81 €	- €	192 931,56 €	210 128,87 €
Excédent investissement / N - 1	134 400,63 €	- €	- €	483 834,28 €	- €	618 234,91 €
RESULTAT CUMULE / INVESTISSEMENT	65 487,71 €	- 29 711,22 €	- 2 418,34 €	518 400,19 €	48 870,55 €	600 628,89 €
RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE AVANT REPRISE des RESULTAT GLOBAL APRES REPRISE des résultats antérieurs (Fonct. +	473 378,03 €	20 400,15 €	5 667,86 €	56 261,92 €	265 814,38 €	821 522,34 €
	1 937 003,64 €	5 370,65 €	7 872,67 €	774 854,46 €	185 669,96 €	2 910 771,38 €

Fait à Bouin,
Le 31 mars 2023

Le Maire,
Thomas GISBERT

